

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la Nappe de Beauce
PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion du bureau du 16 juin 2025

La réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Nappe de Beauce s'est tenue à la salle polyvalente de Dadonville (45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'Eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 4 points :

1. Validation du compte-rendu du bureau de CLE du 28 février 2025
2. Présentation, par l'EPAGE du Bassin du Loing, de sa candidature au portage de la CLE du SAGE Nappe de Beauce
3. Echanges : questions/réponses sur le sujet
4. Affaires diverses

Mme BÉVIÈRE ouvre la séance à 14h40 et remercie les personnes présentes. Elle énonce les excusés, les absents et les pouvoirs. Les membres du bureau de la CLE se présentent lors d'un tour de table. La Présidente rappelle aux membres du bureau l'ordre du jour de la réunion.

1. Validation du compte-rendu du bureau de CLE du 28 février 2025

Mme BÉVIÈRE résume les principaux points abordés lors du bureau de la CLE du 28 février 2025. **Le compte rendu de la réunion du bureau de la CLE du 28 février 2025 est validé à l'unanimité.**

2. Présentation, par l'EPAGE du Bassin du Loing, de sa candidature au portage de la CLE du SAGE Nappe de Beauce

Mme BÉVIÈRE introduit et explique qu'un travail est mené depuis plusieurs années maintenant sur un changement de gouvernance de la CLE Nappe de Beauce. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°13 de la feuille de route « Mettre en place un nouveau portage de la CLE », présentée lors de l'évènement du 6 novembre 2024 à Orléans. Mme BÉVIÈRE rappelle que le 27 février 2025, une délibération a été prise par le comité syndical du PETR Beauce Gatinais en Pithiverais, annonçant la décision du PETR de ne plus poursuivre le portage de la CLE au-delà de 2025. Elle ajoute qu'un appel à candidature a été lancé à la réunion de CLE du 24 mars 2025 pour chercher une nouvelle structure porteuse à compter du 1er janvier 2026. Elle informe les membres présents que la CLE a reçu une seule candidature, celle de l'EPAGE du Bassin du Loing, et qu'afin de simplifier les procédures il a été décidé que le bureau de CLE réuni ce jour tiendra directement lieu de jury. Mme BÉVIÈRE passe donc la parole à M. DIGEON, Président de l'EPAGE du Bassin du Loing, venu présenter avec ses collaborateurs, le fonctionnement de l'EPAGE et le contenu de leur candidature.

M. DIGEON confirme que la structure de l'EPAGE de Bassin du Loing, qu'il préside, a répondu favorablement à l'appel à candidature de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Un dossier composé d'un projet de délibération, d'une lettre d'intention et d'un mémoire a été remis en plusieurs exemplaires, le 25 avril 2025 à la Présidente de la CLE. M. DIGEON confirme également la volonté de l'EPAGE d'être structure porteuse de la CLE du SAGE Nappe de Beauce à compter du 1^{er} janvier 2026, Mme BÉVIÈRE restant à la présidence de la CLE jusqu'à la fin de son mandat. M. DIGEON rappelle que l'EPAGE du Bassin du Loing a été créé en 2019, et s'étend sur un périmètre de 4000km². Il ajoute que la structure regroupe aujourd'hui une dizaine de techniciens qui ont, pour certains, déjà eu l'occasion d'échanger avec le personnel de la cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce.

M. DIGEON passe la parole à Mme PRUVÔT, directrice générale des services et à M. DELHOSTAT, chargé de mission gestion quantitative et animateur du PTGE Puiseaux-Vernisson.

Mme PRUVÔT et M. DELHOSTAT présentent l'EPAGE du Bassin du Loing, les programmes d'actions et les études qu'il porte ainsi que le contenu détaillé de la candidature transmis à la CLE (*voir diaporama joint*).

3. Echanges : questions/réponses sur le sujet

Mme BÉVIÈRE remercie l'EPAGE de sa présentation et se dit rassurée, car jusqu'à présent, le PETR Beauce Gatinais en Pithiverais, structure porteuse de la CLE, ne permettait pas à la cellule d'animation de bénéficier d'un appui technique sur les compétences eau. La candidature de l'EPAGE du Bassin du Loing est donc très appréciable.

M. DIGEON précise que le rapport 2024 de l'EPAGE du Bassin du Loing est en ligne sur leur site internet, afin que chacun puisse se faire une idée précise de l'ensemble des projets menés. Consultable via ce lien : https://www.epageloing.fr/images/PDF/RA_2024.pdf

Mme SIEBENALER trouve que la candidature de l'EPAGE répond à tous les critères pour le portage de la CLE et se dit également rassurée.

M. FOURNIER ajoute être très satisfait de l'évolution du portage de la CLE Nappe de Beauce. Il remercie Mme BÉVIÈRE pour tout le travail accompli et l'EPAGE pour sa candidature.

Mme REVERCHON explique que c'est l'aboutissement de plus de trois ans de travaux pour assurer le futur portage de la CLE. Elle ajoute que c'est un travail qui n'a pas été facile, et que l'on peut se féliciter. L'Etat ne voulait pas que le SAGE soit fragilisé, c'est pourquoi il était important de pérenniser la cellule d'animation. Elle remercie l'EPAGE pour cette candidature.

Mme PELLETIER-CREUSOT indique que jusqu'à présent le SAGE était très axé sur la gestion quantitative et qu'au vu de l'organigramme de l'EPAGE il sera possible aux animateurs de la CLE d'être accompagnés davantage sur des thématiques zones humides, milieux et urbanisme qui sont aussi importantes sur le territoire.

Mme. BÉVIÈRE remercie les représentants de l'EPAGE du Bassin du Loing pour leur présentation et propose aux membres du bureau de délibérer.

M. DIGEON remercie tous les membres du bureau et quitte la réunion avec ses collaborateurs.

Mme BÉVIÈRE soumet au vote la candidature de l'EPAGE du Bassin du Loing pour devenir la nouvelle structure porteuse de la CLE Nappe de Beauce à compter du 1^{er} janvier 2026.

M. FACY, membre de la CLE en tant que Maire de Mignerette et également vice-président de l'EPAGE, ne participe pas au vote. **La candidature de l'EPAGE est approuvée à l'unanimité par les membres du bureau présents ou représentés. La décision du bureau sera présentée et votée à la prochaine séance plénière de la CLE.**

4. Affaires diverses

M. DELAUNAY informe les membres du Bureau de la CLE que la prochaine réunion de CLE se déroulera le jeudi 3 juillet 2025 à 09h30 à Dadonville (45). L'ordre du jour provisoire sera la candidature de l'EPAGE du Bassin du Loing au portage de la CLE et les points sur les trois études en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE propose à Mme BOURON, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Pithiviers, de conclure la séance.

Mme BOURON remercie la Présidente et souligne l'importance de cette étape charnière pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Elle ajoute que ce choix, s'il est validé en CLE, permettra aux animateurs de bénéficier d'une structure solide.

Mme BÉVIÈRE remercie Mme BOURON et les personnes présentes et lève la séance à 15h30.

.

LISTE D'EMARGEMENT

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Liste des personnes présentes :

- Mme Monique BEVIERE, Présidente de la CLE Nappe de Beauce, Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
- M. Joël FACY, Maire de Mignerette
- M. Pascal FOURNIER, Vice-Président du SIARCE, Vice-Président de la CLE
- M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Liste des personnes excusées :

- M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir & Eure 28
- M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille, Vice-Président de la CLE
- M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA, Vice-Président de la CLE

Collège des représentants des usagers

Liste des personnes présentes :

- M. Jules CUGNART, Fédération des associations agréées pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques du Loiret
- M. Thomas PROUTHEAU, Chambre Départementale d'agriculture du Loiret
- M. Aymeric SOUCHET, Association des irrigants d'Eure-et-Loir

Liste des personnes excusées :

- M. Benoit LOUCHARD, Chambre Départementale d'agriculture du Loiret

Collège des représentants des services de l'Etat

Liste des personnes présentes :

- Mme Sandrine REVERCHON-SALLE, DDT du Loiret
- M. Romaric MACAIRE, Préfecture de la Région Ile-de-France
- M. Thierry NAIZOT, DREAL Centre Val de Loire

Liste des personnes excusées :

- Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Mme Carole KERVEVAN, Agence de l'eau Loire Bretagne
- M. Jean-Baptiste REVILLON, Agence de l'eau Seine Normandie

Autres personnes présentes

- Mme Sylviane BOENS, conseillère régionale Région Centre-Val de Loire
- Mme Nina BOUDEHRI, animatrice CLE Nappe de Beauce
- Mme Sophie BOURON, secrétaire générale à la Sous-Préfecture de Pithiviers
- Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, secrétaire-comptable CLE Nappe de Beauce
- M. Damien CHARPENTIER, vice-président de l'EPAGE du Bassin du Loing
- M. Bastien DELAUNAY, animateur CLE Nappe de Beauce
- M. Julien DELHOSTAT, chargé de mission à l'EPAGE du Bassin du Loing
- M. Benoit DIGEON, Président de l'EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Sophie GREMILLET, directrice cours d'eau et milieux aquatiques SIARCE
- M. Emile HUGUET, chef du service Eau, Environnement et Forêt DDT du Loiret
- Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, directrice générale des services SIARJA
- Mme Anne PRUVÔT, directrice générale des services de l'EPAGE du Bassin du Loing
- Mme Maryvonne SIEBENALER, Présidente du SIARJA
- Mme Julie SIMON, chef gestion quantitative pollutions diffuses DDT du Loiret
- M. David VOYER, directeur du PETR Beauce Gatinais en Pithiverais